

**RÉSOLUTION N° 35**

**COMITÉ ASSIGNÉ : RÉSOLUTIONS**

**OBJET : CENSURE CONTRE LE CHEF DES POMPIERS  
DENNIS EDWARDS ET LE CHEF ADJOINT SHAWN KRIZAJ**

1 ATTENDU QUE la section locale 101 de l'AIP représente  
2 129 membres du service d'incendie de Duluth qui servent  
3 fièrement environ 86 000 citoyens, 20 000 étudiants  
4 universitaires et des milliers de navetteurs journaliers et de  
5 touristes; et  
6 ATTENDU QUE la section locale 101 représente une unité  
7 de négociation qui comprend depuis longtemps les postes  
8 de chef adjoint des pompiers et de commissaire aux incendies;  
9 et  
10 ATTENDU QUE la ville de Duluth a déposé une pétition  
11 de clarification d'unité auprès du bureau des services de  
12 médiation du Minnesota, afin d'exclure les trois chefs  
13 adjoints des pompiers et un commissaire aux incendies de  
14 l'unité de négociation représentée par la section locale 101; et  
15 ATTENDU QUE le chef des pompiers Dennis Edwards et  
16 le chef adjoint Shawn Krizaj, qui sont tous deux d'anciens  
17 membres de la section locale 101, ont demandé et appuyé  
18 la pétition de clarification d'unité de la ville; et  
19 ATTENDU QUE le chef des pompiers Edwards a menacé  
20 de supprimer les postes des chefs adjoints  
21 des pompiers; et  
22 ATTENDU QUE dans un sondage mené auprès de 100  
23 membres de la section locale 101 de l'AIP, la majorité des  
24 répondants ne faisaient que peu confiance au chef  
25 des pompiers Edwards; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT  
26 RÉSOLU que l'Association internationale des pompiers  
27 censure officiellement le chef Dennis Edwards et le chef  
28 adjoint Shawn Krizaj; et  
29 QU'IL SOIT ÉGALEMENT  
30 RÉSOLU QUE l'avis de censure soit distribué au chef  
31 pompiers Dennis Edwards et au chef adjoint Shawn Krizaj,  
32 aux affiliés de l'AIP et à l'Association internationale des  
chefs de pompiers.

Présentée par : Section locale 101 de Duluth (Minnesota)

Estimation des coûts : Aucune

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :